



L'usage exclusif du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

AMÉNAGEMENT DE LA LANGUE ET DE LA FOI

Les écoles catholiques de langue française de l'Ontario ont pour mandat de fournir aux élèves une éducation en français qui soit d'excellente qualité, et ce, dans un milieu empreint de la foi catholique et fondé sur les préceptes de l'Évangile, tout en respectant la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Constitution canadienne* et toute autre loi fédérale ou provinciale.

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario s'engage, avec les familles, les paroisses et les communautés, à livrer des services éducatifs équitables de la petite enfance à l'âge adulte qui permettront à chacun de ses élèves d'atteindre son niveau de rendement le plus élevé.

Le CSCNO a pour mandat de protéger, de valoriser et de transmettre la foi catholique ainsi que la langue et la culture française à ses élèves aux antécédents linguistiques, culturels et scolaires variés, afin qu'ils s'affirment et s'investissent dans les communautés francophones chrétiennes.

Le CSCNO favorise la construction de l'identité et l'expression de la fierté franco-catholique par la mise en place de conditions favorables à la création et au maintien d'une communauté francophone catholique qui tiennent compte du dynamisme et du pluralisme de la communauté.

Les écoles du CSCNO visent à responsabiliser leurs élèves et à assurer leur épanouissement personnel et leur réussite dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Les parents, les directeurs d'école, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les surintendants et le directeur de l'éducation ont un rôle indispensable à jouer pour permettre aux élèves d'acquérir ou d'approfondir les compétences et les habiletés requises pour communiquer, apprendre et s'affirmer culturellement et religieusement, tout en les amenant à s'épanouir et à cultiver l'estime de soi et le leadership dans une démarche de construction identitaire axée sur la catholicité et la francité.

L'engagement de la communauté, en particulier des élèves, des parents, des organismes et du personnel est un élément essentiel à la réalisation du mandat des écoles catholiques de la langue française et de la mission énoncée dans *L'école catholique de langue française en Ontario* - Annexe PSE 1.1.1, à la vitalité des établissements d'enseignement de l'Ontario et au développement durable de la communauté.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario définit dans la politique intitulée *Aménagement linguistique de l'Ontario, 2004*, les compétences, connaissances et habiletés qui visent à soutenir et à stimuler la vitalité linguistique et culturelle des écoles de langue française et de leurs communautés.

Le CSCNO et ses écoles mettront donc en oeuvre cette ligne de conduite en collaboration avec les élèves, les parents, les paroisses et les organismes de la communauté dans son ensemble.

Le CSCNO et ses écoles respecteront le mandat des écoles de langue française (Annexe PSE 1.1.2) et la mission énoncée dans *L'école catholique de langue française en Ontario* dans les procédures et les plans de mise en oeuvre qui découlent de cette ligne de conduite.

MISSION POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

« Animée par l'Esprit de Jésus, enracinée dans la communauté chrétienne et enrichie par sa culture francophone, l'école catholique de langue française centrée sur l'élève est communauté de vie évangélique, milieu d'apprentissage libérant et agent de transformation sociale en faveur du Royaume de Dieu... **TOUTE UNE DIFFÉRENCE POUR NOTRE MONDE!** »

Pour que l'école catholique remplisse bien sa mission d'Église au sein de la société, elle doit assumer les quatre champs de responsabilité suivants :

Premier champ : L'enseignement des diverses disciplines académiques

L'école catholique se doit d'être avant tout une bonne école où les élèves sont appelés à l'excellence. Une tâche essentielle du personnel de l'école catholique est d'éveiller les élèves, dans le champ même des diverses matières académiques, à une réflexion critique sur les choix de société, sur les défis du monde contemporain : la lutte pour la paix et contre la faim, pour la justice, le partage du travail, la répartition des richesses, la qualité de la vie, le respect des droits humains, etc., et sur la contribution que les sciences et les techniques peuvent apporter à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

Deuxième champ : Le climat relationnel de l'école

Le témoignage de l'école catholique est de pouvoir établir des règles de fonctionnement et des modes de relation qui promeuvent le bien commun sans jamais écraser les personnes sous le poids des impératifs organisationnels, qui favorisent la reconnaissance mutuelle, qui encouragent les talents respectifs de chacune et de chacun et permettent ainsi une meilleure efficacité du travail de tous.

Troisième champ : L'enseignement religieux

Ce que le cours de religion entend opérer, c'est un travail des représentations religieuses, une confrontation rigoureuse avec les documents de la foi, avec l'histoire du christianisme, avec le témoignage actuel des communautés chrétiennes. Il a pour but d'éveiller chacune et chacun des élèves à une meilleure compréhension de la Foi et de la vie chrétiennes, et de conférer ainsi la possibilité d'y avoir accès librement et en connaissance de cause.

Dans cette optique, pour les élèves croyants, le cours de religion est véritablement une catéchèse, une maturation de leur foi. Pour les autres, il a une fonction d'éveil à la foi chrétienne. Et en toute hypothèse, pour tous, il a une fonction d'information, de communication inter-humaine et d'enrichissement culturel.

D'une part, le cours d'enseignement religieux doit pouvoir rendre compte de ce qui fait l'essentiel de la foi catholique et de la vie chrétienne, d'autre part il doit pouvoir rejoindre les questions que les élèves se posent, tant sur le plan personnel que sur le plan collectif, ainsi que les autres disciplines scolaires.

Quatrième champ : L'animation pastorale

L'objectif du personnel est de fournir par l'animation pastorale et, dans le cadre de l'école, la possibilité de participer librement à des démarches qui s'inspirent de l'Évangile ou à des pratiques qui éveillent la foi et permettent de la vivre et de l'approfondir.

« Source : Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC).

LE MANDAT DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

L'école est un milieu d'apprentissage qui vise le succès personnel et la réussite scolaire des élèves par :

- le développement de la compétence à communiquer en français à l'oral et à l'écrit;
- l'enseignement en français des savoirs dans toutes les matières et toutes les disciplines, sauf l'Anglais et *Anglais pour débutants*, de la 4^e à la 8^e année au palier élémentaire et English et *Anglais pour débutants* au palier secondaire;
- l'adoption d'une perspective qui situe l'apprentissage tout au long de la vie au coeur de l'activité scolaire;
- la mise en oeuvre du curriculum dans une perspective d'amélioration du rendement des élèves;
- le développement des compétences qui aideront les élèves à faire des choix judicieux tout au long de leur vie.

L'école est un milieu de construction identitaire qui favorise :

- le développement de l'identité culturelle;
- le développement du sentiment d'appartenance à une culture dynamique;
- l'épanouissement de tous les élèves aux plans intellectuel, affectif, linguistique, physique, culturel, moral et spirituel dans le respect de leurs droits tels qu'énoncés dans le code de la Commission ontarienne des droits de la personne;
- l'engagement envers une communauté francophone diversifiée qui interpelle et permet l'enracinement.

L'école est un milieu où s'exerce un leadership participatif qui outille le personnel en ce qui concerne :

- les approches pédagogiques aptes à assurer un enseignement de qualité propre au milieu minoritaire;
- les modalités de la transmission de la langue et de la culture françaises;
- les conditions favorables à la mise en place d'une communauté apprenante au sein de l'école.

L'école est un milieu qui promeut l'engagement individuel et collectif par des alliances avec les parents et des partenariats avec les familles et les différents groupes de la communauté dans son ensemble afin :

- d'exercer une influence positive et déterminante sur le rendement des élèves en s'appropriant les objectifs d'amélioration du rendement tels que planifiés;
- de trouver des solutions réalistes aux défis posés par l'apprentissage de la langue et l'appropriation de la culture;
- de porter une attention particulière aux interventions auprès des enfants d'âge préscolaire pour faciliter leur intégration à l'école et une scolarisation réussie en français;
- de concevoir et d'offrir des projets scolaires-communautaires fondés sur les besoins de la communauté et intégrant les savoirs disciplinaires et le développement identitaire;

- d'offrir les programmes d'orientation et de formation au cheminement de carrière ainsi que les composantes d'expérience de travail, les programmes d'éducation coopérative et les programmes de transition de l'école au monde du travail;
- de participer au développement durable de la communauté francophone c'est-à-dire de répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités, pour les générations futures, de satisfaire à leurs propres besoins.

* Source : *Politique d'aménagement linguistique, MEO, 2004.*